

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 6 septembre 2021

### **Le département de l'Yonne placé en vigilance sécheresse**

Le département connaît depuis plusieurs années d'importantes sécheresses de longue durée.

Malgré une bonne recharge hivernale et un été pluvieux, les niveaux des cours d'eau sont à la baisse.

Météo-France prévoit un temps assez instable et potentiellement orageux, mais les précipitations attendues ne suffiront pas à faire remonter les débits. Compte tenu de ces prévisions qui permettent au plus de stabiliser la situation hydrologique, une vigilance s'impose à l'égard de la ressource en eau.

En conséquence, comme le prévoit les articles R.211-66 et 67 du Code de l'Environnement et le plan départemental sécheresse, dans la mesure où des seuils d'alerte sont susceptibles d'être franchis, **le préfet a décidé de placer le département en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2021/00052.**

Cette mesure d'anticipation vise notamment à **informer et sensibiliser les élus, les usagers concernés et la population de la situation actuelle de la ressource en eau.**

Le franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise du plan sécheresse imposerait alors la prescription de mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés.

Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État, et le dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique.

**Le préfet invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, en limitant par exemple les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie.**

Service du Cabinet,  
**de la communication et des sécurités publiques**  
**Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75  
Port : 06 13 14 69 03  
[pref-communication@yonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@yonne.gouv.fr)

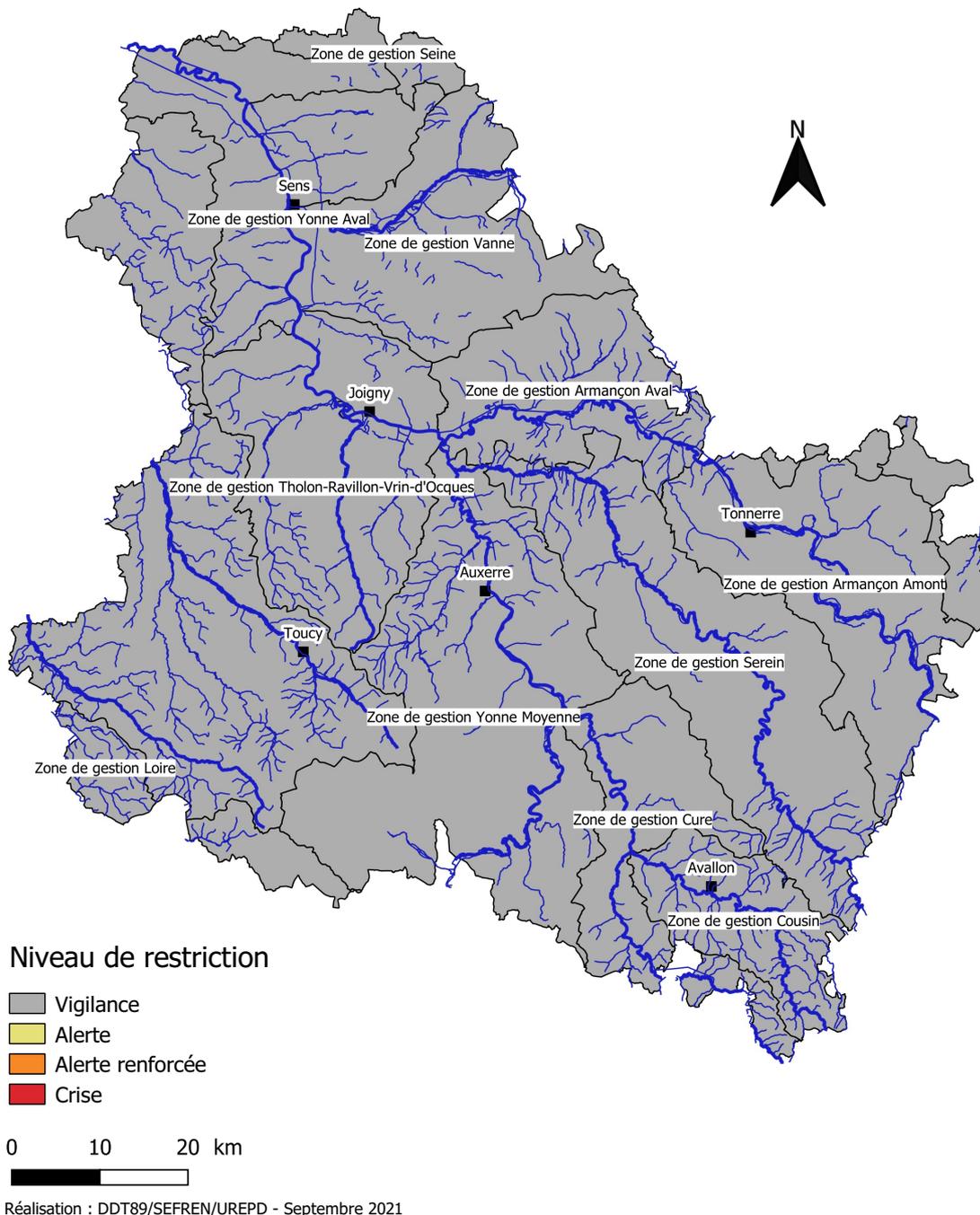
1/2

1, place de la préfecture  
89016 AUXERRE Cedex



## Département de l'Yonne Franchissement des seuils de restrictions des usages de l'eau

Situation au 06 septembre 2021



Service du Cabinet,  
**de la communication et des sécurités publiques**  
**Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75  
Port : 06 13 14 69 03  
[pref-communication@yonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@yonne.gouv.fr)

2/2

1, place de la préfecture  
89016 AUXERRE Cedex

